



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 34187 B1** (51) Cl. internationale : **A42B 3/04**
- (43) Date de publication : **02.05.2013**

- 
- (21) N° Dépôt : **34241**
- (22) Date de Dépôt : **10.10.2011**
- (71) Demandeur(s) :  
• **MACHROUHI MOHSINE, HAY INBIAT RUE BIR AKNI N° 517 SALE (MA)**  
• **ECHATIBI SAID, RUE 3 N° 86 HAY EL FARAH RABAT (MA)**
- (72) Inventeur(s) :  
**MACHROUHI MOHSINE ; MACHROUHI MOHSINE**
- (74) Mandataire :  
**MOHSINE MACHROUKI**

- 
- (54) Titre : **MOTOCYCLE SECURISE CONTRE LES ACCIDENTS**
- (57) Abrégé : L'invention "SECUMOTO" EST BASÉE SUR LE PORT OBLIGATOIRE DUCASQUE POUR TOUT CONDUCTEUR D'UN MOTOCYCLE POUR ÉVITER LES ACCIDENTS LE CONDUCTEUR DE LA MOTO SE TROUVE OBLIGÉ DE PORTER LE CASQUE SINON LA MOTO NE PEUT PAS DÉMARRER MÊME SI LE CONTACT DU MOTEUR EST EN POSITION "MARCHÉ". DONC POUR METTRE EN MARCHÉ UNE MOTO LE CONDUCTEUR SERA OBLIGÉ D'APPLIQUER LES RÈGLES ET LES NORMES DE SANTE ET DE SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION AVANT DE SE METTRE EN ROUTE, ON ÉVITERA AINSI LES ACCIDENTS GRAVES CAUSÉS PAR LE MANQUE DU PORT DU CASQUE. L'invention "SECUMOTO" PRÉSENTE AUSSI UN SYSTÈME SONORE VISUEL QUI SIGNALE AU CONDUCTEUR DE LA MOTO TOUTE APPROCHE BRUTALE D'UN OBSTACLE EN LE PRÉPARANT AINSI À MIEUX RÉAGIR D'UNE PART ET ÉVITER TOUS DANGER D'AUTRE PART.

02 MAI 2013

ABREGE

**L'invention "SECUMOTO" est basée sur le port obligatoire d'un casque pour tout conducteur d'un motocycle pour éviter les accidents**

**Le conducteur de la moto se trouve obligé de porter le casque sinon la moto ne peut pas démarrer même si le contact du moteur est en position "marche".**

**Donc pour mettre en marche une moto le conducteur sera obligé d'appliquer les règles et les normes de sante et de sécurité de la circulation avant de se mettre en route, on évitera ainsi les accidents graves causés par le manque du port du casque.**

**L'invention "SECUMOTO" présente aussi un système sonore visuel qui signale au conducteur de la moto toute approche brutale d'un obstacle en le préparant ainsi a mieux réagir d'une part et éviter tous danger d'autre part.**

DESCRIPTION DE CONTENU TECHNIQUE

• Dispositif de sécurité qui empêche tout démarrage du vélo moteur et déclenche ou arrête le véhicule selon la disposition de l'obstacle

1. L'invention "SECUMOTO" se compose de deux boîtiers électroniques B1, B2. Le B1 est installé dans le casque du conducteur et alimenté par deux sources d'énergie électrique : une pile 4.5v et une plaque photovoltaïque 4.5v fonctionnant sous des conditions très précises.

2. Enveloppe pour protéger les neurones de l'encéphale contre les ondes électroluminescentes émises par le boîtier lors du port du casque.

3. Le B2 est fixé à proximité de la batterie 12v du moteur et est alimenté par un convertisseur 12v/4.5v CC.

4. Une fois le casque bien positionné sur la tête du conducteur, le boîtier B1 émet un signal électrique sous forme d'ondes électroluminescentes

5. Qui sera capté par le B2 qui autorise l'alimentation de la centrale électrique de la plaque avant du moteur pour démarrer ce dernier.

6. De plus, le "SECUMOTO" est équipé de deux photocellules ph1;ph2. La ph1 signale audio-visuellement au conducteur de la moto toute approche brutale d'un obstacle (4m ou +) en le préparant ainsi pour mieux réagir d'une part et éviter tout danger de choc d'autre part.

La ph2 est située à proximité de la roue avant et donne l'autorisation de freinage si le moteur se trouve devant un obstacle situé à 30 cm du sol

7. De plus, la ph2 ferme l'électrovanne du carburant immédiatement au moment de cette opération

**- Le conducteur de la moto se trouve obligé de porter le casque sinon la moto ne peut pas démarrer même si le contact du moteur est en position "marche".**

**Déplus même si le conducteur enlève son casque dans n'importe quelle situation le moteur s'arrête instantanément.**

**- L'invention "SECUMOTO" est basée sur le port obligatoire du casque pour tout conducteur d'un motocycle pour éviter les accidents.**

**Ces deux paragraphes cités au paravent représentent l'idée noble du projet; plus les deux photocellule qui détectent les obstacles à deux situations différentes**

**REVENDICATION**

**I) . Dispostif de sécurité qui empeche tout demarrge du vélo moteur et declere ou arreter la vehicul selon disposition de l'bstacle, caractérisé en ce qu'il comporte..**

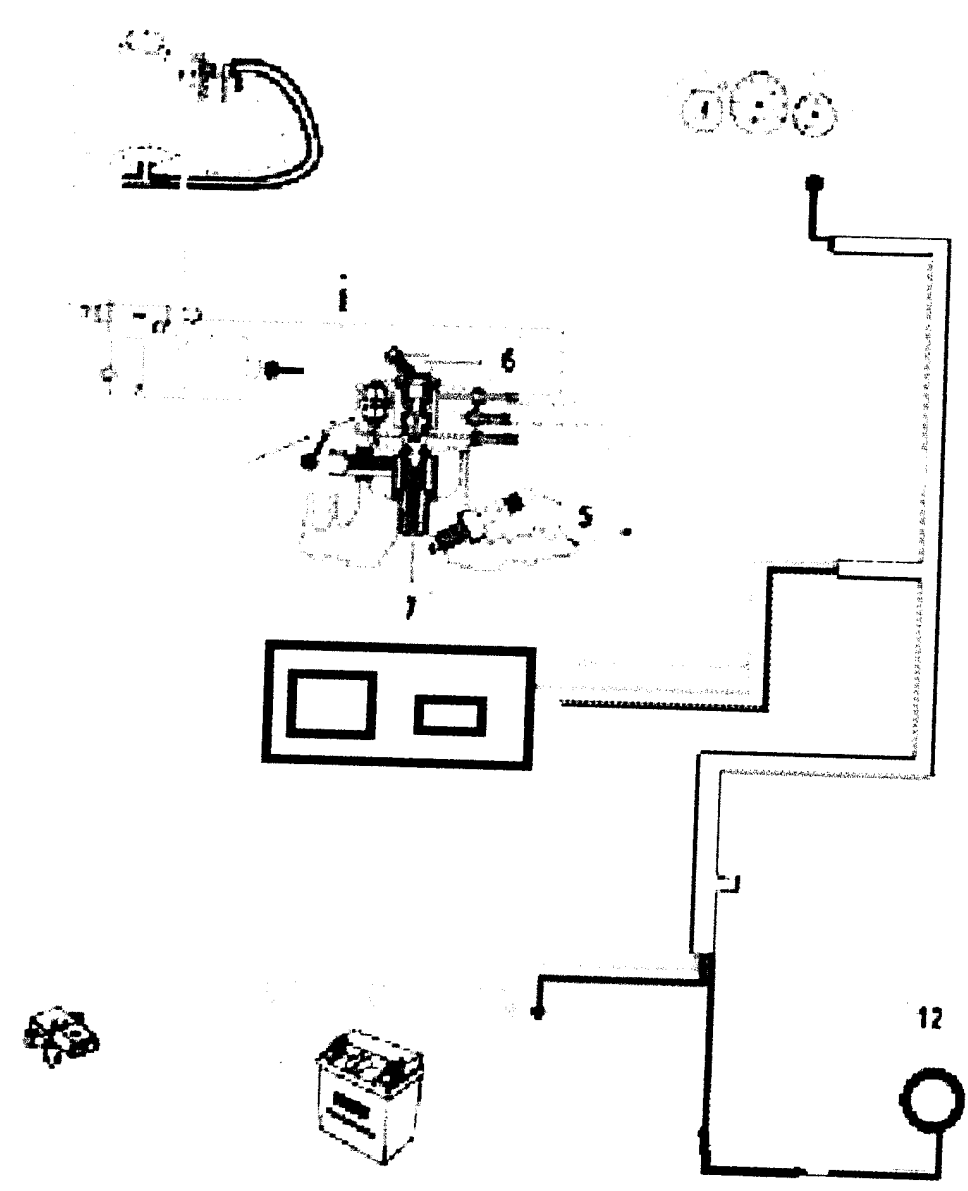
- **Un boitier (1) est situe dans le moto I et composé d'un dispositif électronique qui émit une onde électroluminisonte qui transforme un signale**

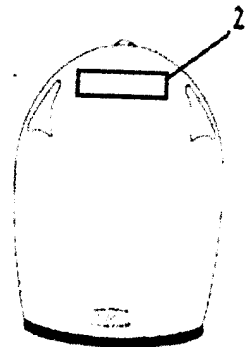
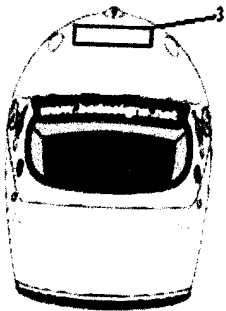
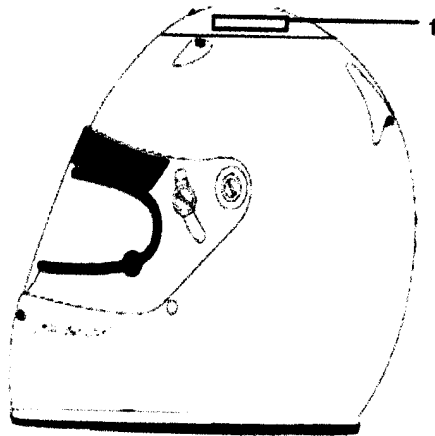
**II) . Dispositif selon les revendication (I) carcterise**

- **La boitier (2) installé dans le casque est composé d'une boite electronique (2) qui recoit le signale électromagnetique emit par la boitier (2) et le transforme en signal électrique et enpeche le moteur de demarret**

**III) . Dispostif selon les revendication (3) carcterisé en ce que :**

- **les photocellule (3) et (4) arrêter ou décélère le moto selon les disposition de l'obstacle**





# SECUMOTO

